

La marque : une valeur à exploiter

Le club eurélien de La Force d'Entreprendre propose un débat, ce matin à Chartres, sur le thème : « Développer une marque, un projet, et s'entourer des ressources les plus pertinentes ». Sur invitation.

La Force d'entreprendre, créé en Eure-et-Loir en 2002 dans le but d'accompagner et soutenir les entreprises dans leur croissance, propose aujourd'hui un débat sur un thème qui ne peut pas laisser indifférent : la marque comme outil de développe-

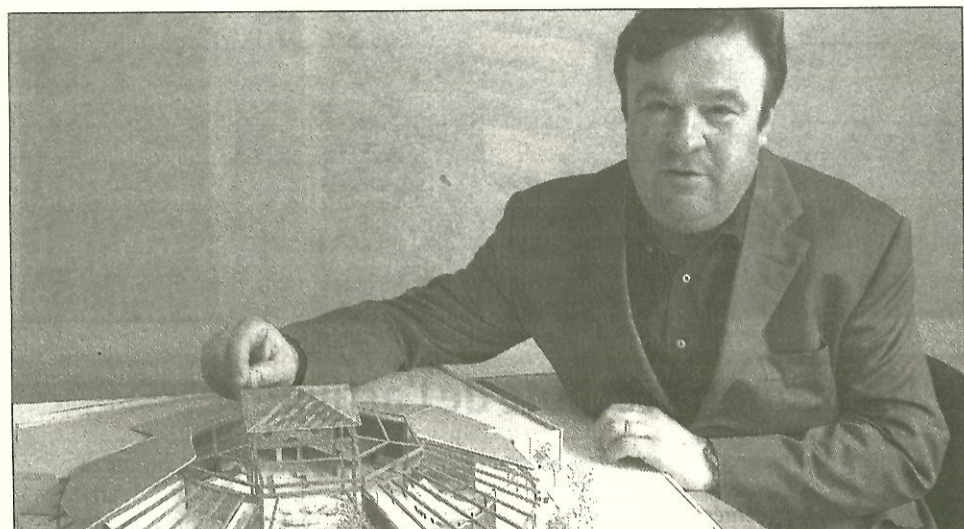
ment. Le point d'appui à ce débat est l'intervention et le témoignage de Patrick Violas, qui se lance dans une nouvelle aventure entrepreneuriale après avoir cédé la société de téléphonie mobile 5/5 qu'il avait créée. Quelle est la valeur

patrimoniale et la valeur commerciale d'une marque ? Comment l'évaluer, comment on la défend ? Quelle stratégie de développement l'entreprise peut-elle construire à partir de sa marque ? Patrick Violas en parlera en connaissance de

cause. Et son témoignage devrait susciter un riche échange d'expériences avec les invités. À cet égard, l'on aura remarqué que La Force d'entreprendre vient de changer de logo. Le club travaille à refaire du

réseau, sous l'impulsion notamment de Michel Teilleux, vice-président de Chartres métropole, délégué au développement économique et à l'emploi. Comme d'habitude, le débat sera animé par Jacques Camus, éditorialiste et PDG de La Rep'.

Patrick Violas, de 5 sur 5 à la Compagnie des Marchés



Fort de ses différentes expériences professionnelles, en particulier avec la création de l'entreprise de téléphonie mobile 5/5, et actuellement avec le lancement de La Compagnie des Marchés (photo), Patrick Violas témoignera de l'importance d'avoir une marque efficace et de savoir la faire vivre.

« Développer une marque, un projet, et s'entourer des ressources les plus pertinentes » : Patrick Violas peut s'appuyer sur ses différentes expériences professionnelles pour parler du sujet. De surcroît, cet eurélien d'adoption est en train de lancer un nouveau concept de distribution de produits frais à travers La Compagnie des marchés.

Sur le plan juridique, La Compagnie des marchés est d'ores et déjà une marque, puisque le nom a été déposé, seul et associé à son logo. Pour autant, s'imposera-t-elle comme une marque à part

entière dans le paysage commercial et dans le cœur du public ? C'est encore une question car la réponse ne peut intervenir que dans la durée. L'entreprise 5/5 a mis plusieurs années à conquérir sa notoriété. En tant que « nom commercial », estime Patrick Violas. « La marque, c'est SFR. Dans la région, on communiquait 5/5, mais ailleurs en France, c'était SFR ».

La Compagnie des marchés est un concept de distribution de produits frais. Le premier magasin est en chantier à Barjouville, dans l'agglomération de Chartres. Logique puisque

le siège de la société se trouve à Chartres. Ce premier magasin ouvrira à l'automne prochain.

La Compagnie des marchés aura son « signe de reconnaissance », avec le bâtiment. L'architecture sera partout identique, à l'exception de la couverture qu'il faudra adapter à chaque région. Il est prévu que le deuxième magasin ouvre au Mans. Patrick Violas ambitionne une trentaine de « franchises » en France d'ici quatre ans, dans les villes de plus de 100.000 habitants, au prix d'un investissement de 100 millions. Chaque site

emploiera entre 50 et 80 personnes.

Quant au nom, « on a travaillé longtemps dessus. Initialement on voulait Le Marché. Mais outre le fait qu'on ne peut pas le protéger, il ne se prêtait pas à une communication efficace », explique en substance Patrick Violas. « Et puis, le marché n'est pas une marque, mais un lieu. De la même façon, un produit naturel ne peut pas être une marque ». Le débat est lancé. Il se tient ce matin au restaurant Le Grand Monarque, à Chartres, de 8h15 à 10h30.

Patrice Dézallé.

Défense et promotion de la propriété industrielle



Estelle Sapin est animatrice en propriété intellectuelle à l'Arist (agence régionale d'information stratégique et technologique), à Orléans.

L'agence régionale d'information stratégique et technologique (Arist) est un service, au sein de la chambre régionale de commerce et d'industrie, qui guide les entreprises dans leurs démarches de protection et de valorisation de leurs brevets, marques et autres éléments de propriété immatérielle. « En amont et en aval », précise Estelle Sapin, animatrice en propriété intellectuelle à l'Arist. En amont, il s'agit de conseiller sur les conditions de dépôt de ces éléments de propriété et sur le processus ; en aval, sur la surveillance des droits et leur valorisation.

Tous les noms de société ne sont pas forcément déposés en tant que marque. Mais un dépôt ne peut que renforcer la valeur et la protection de la marque. Dans ce cas, sur le plan juridique, la défense se fait par une action en contrefaçon. Le nom commercial

non déposé se défend au titre de la concurrence déloyale, explique Estelle Sapin.

Pour être déposée, une marque doit répondre à trois conditions : que l'usage du produit ou de l'activité ne soit pas interdit ; que le nom soit disponible ; et qu'il soit distinctif. Par exemple, le nom ne doit pas rappeler les caractéristiques du produit ou de l'activité. Un dépôt de marque coûte 225 € pour trois classes de produit ou d'activité, et reste valable dix ans. C'est l'INPI qui enregistre tous les titres de propriété industrielle et les délivre. La démarche de dépôt peut être faite par un conseil en propriété industrielle. À titre indicatif, « en 2009, nous avons répondu à une centaine de questions, surtout en rapport aux brevets. Il y en a eu aussi une quarantaine sur les normes », évoque Estelle Sapin.

Permanences

L'Arist existe depuis plus de 25 ans. La responsable du service est aujourd'hui Ronda de Bruin. Ce service propose aux entreprises de rencontrer le premier jeudi de chaque

mois, gratuitement et sur rendez-vous, des conseillers en propriété industrielle. Ces derniers donnent également des consultations similaires dans les CCI, notamment à Chartres.

La Force d'entreprendre

Il y a un peu plus de huit ans, le club de La Force d'entreprendre, nouvellement créé, organisait son premier débat dans les salons du Grand Monarque à Chartres. Ses membres sont des institutionnels : Chartres métropole, la banque CIC, les trois chambres consulaires (commerce et industrie ; métier et artisanat ; agriculture), la mutuelle MMA, l'entreprise Novo Nordisk. Et La République du Centre comme partenaire média.

M. Beau, alors PDG d'Azur Assurances, a été le premier président de cette association. 24 interventions ont été proposées depuis l'origine, sur des thèmes très variés : macro-économie, énergies, innovation, développement durable, technologies de l'information et de la communication, management, mise en valeur de l'entrepreneuriat... Le club revient à la formule du petit-déjeuner après avoir testé celle de la soirée pendant deux ans.

Une solide expérience

Patrick Violas, 49 ans, a passé un bac technique agricole, mais il embrasse rapidement une carrière commerciale, notamment à la concession Renault de Chartres où il termine directeur commercial, en 1989. C'est alors qu'il décide de voler de ses propres ailes, créant avec son épouse la SARI 5 sur 5 pour vendre du matériel de téléphonie et de bureautique. De développement interne en croissance externe, 5 sur 5 devient un

groupe. En 2000, acquisition de Duquesne Télécom, en région PACA. Puis rachat de 18 magasins de l'enseigne PG COM, et la construction d'un siège social au Propylées à Chartres. Il crée aussi 5 sur 5 Sécurité, spécialisée dans la télésurveillance et le gardiennage. Fin 2008, avant d'être vendu à une filiale de SFR, ce groupe compte 260 agences grand public et 21 pôles BtoB et représente un effectif de 1.800 salariés.